

PROCÈS-VERBAL DE LA 58^E ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL, TENUE LE JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2009, À 19 HEURES, À LA SALLE S-304 DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CSSS DE LAVAL, 1515, BOULEVARD CHOMEDEY, LAVAL

ÉTAIENT PRÉSENTS : M^{me} Marjolaine Aubé
D^r Michel Breton
M^{me} Nadia Chacour
D^r Richard Essiambre
M^{me} Kathleen Gagnon
M^{me} Chantal Guévremont
M. Gaston Joly
M^{me} Jacinthe Lavoie
M. Sylvain Lefebvre
D^r Bernard Millette, représentant de l'Université de Montréal
M. Paul Paré
M. Gilles Pharand
M^{me} Sylvie Picard

SE SONT EXCUSÉS : M. Stéphane Bédard
M. Robert Lupien
M^{me} Nicole Marcelais
M. Raymond Monette

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE : M. Gaston Joly

SECRÉTAIRE : M. Luc Lepage

RÉDACTRICE : M^{me} Marie Bowen

A. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
Ayant constaté le quorum, le président déclare l'assemblée ouverte.

B. Période de questions

Q-1 M^{me} Sylvie Bastien, Centre d'hébergement Fernand-Larocque

Pour l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé n'est-il pas informatisé pour procéder à des mammographies numériques et que l'on doive annuler des rendez-vous et référer les patients à l'Hôpital du Sacré-Cœur. Donc à quand la numérisation ?

R-1 M. Lepage informe que l'appareil permettant la lecture des mammographies numériques sera prête à fonctionner d'ici la fin de l'année.

Q-2 M. Marco Dupuis, Hôpital de la Cité-de-la-Santé

Comme mesures concrètes concernant la situation financière du CSSS de Laval, vous avez décidé de couper, entre autres, les postes à l'essai ; n'y a-t-il que les postes syndiqués qui sont touché ?

Puisque que la masse salariale des cadres dépasse celle du personnel syndiqué, de quelles façons, ceux-ci seront-ils mis à contribution ?

R-2 M. Luc Lepage mentionne qu'étant donné la situation financière, l'organisation se questionne afin de trouver des pistes de solutions autant du côté du personnel syndiqué que du côté du personnel d'encadrement.

Q-3 M^{me} Sylvie Poirier, Centre d'hébergement Sainte-Dorothée

Les difficultés financières du CSSS ont un impact sur les salaires du CSSS. Comment allez-vous expliquer et justifier ne pas avoir vu venir un tel déficit, compte tenu des impacts majeurs qui en résultent ?

R-3 Le directeur général souligne que malgré le surcroît financier des premières période de l'année, nous avons décidé de maintenir l'offre de service à la population ainsi que continuer à faire appel à la de main-d'œuvre indépendante. Certaines activités cliniques comme l'urgence et l'unité de débordement et le manque de lits en courte durée font également partie des décisions prises afin de maintenir notre offre de services à la population lavalloise. Déjà, la 5^e période financière une amélioration nous pouvions entrevoir une amélioration à cette situation.

Q-4 M. Jean-François Caron, Président du syndicat, catégorie 1) Hôpital Cité-de-la-Santé

Faisant suite à votre mémo daté du 29 septembre qu'un de nos membres a reçu, comment expliquez-vous qu'on apprenne par la bande que des mesures ont été mises en place, telles que l'étude de la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil du sans rendez-vous du CLSC Sainte-Rose. La poursuite du plan pour supporter l'urgence et le débordement par l'unité de psychiatrie et ce, dans un cadre ou il risque d'avoir des impacts sur l'organisation du travail.

R-4 M. Lepage mentionne qu'il n'y a pas de décision prise à ce moment. Nous regardons tous les scénarios afin de minimiser les risques pour la clientèle. M. Lepage suggère que certaines insatisfactions peuvent également être adressées à l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval car ce dossier relève d'une responsabilité régionale.

Q-5 M^{me} Margot Rouleau, présidente APTS, CSSS de Laval

Après 5 ans de fusion et de restructuration, nous croyons qu'il est raisonnable de croire que l'équipe de relations de travail soit efficace et fonctionnelle. Pourquoi nos travaux avec celle-ci sont interminables et que les délais de traitement des dossiers sont injustement longs ?

Nous croyons que ces longueurs excessives ne favorisent pas l'attraction de nouvelles personnes et surtout la rétention du personnel en place avec leur expertise.

R-5 M. Lepage informe M^{me} Rouleau que le surplus de travail dont il est question n'est pas de la responsabilité de la direction des ressources humaines mais bien des regroupements clientèles. En ce qui a trait aux services en anglais dans l'ouest de

l'île, cette demande est venue de la population et non de votre employeur. Ce dossier n'est pas encore réglé.

Q-6 M. Ira Silverstein, CLSC du Marigot, boul. Cartier

Depuis la réorganisation des services du CSSS de Laval, nous avons constaté que les espaces de travail pour les professionnels et administratif dans les CLSCs Ruisseau-Papineau, Marigot, Mille-Iles et Sainte-Rose, aux programmes PPALV, Famille-Enfance-Jeunesse, Santé mentale et déficience sont très limités. Il arrive que 3 ou 4 personnes travaillent dans des bureaux adaptés pour 2 personnes. Quelle mesure corrective sera prise par le CSSS de Laval ?

R-6 M. Lepage mentionne à M. Silverstein qu'il a été saisi de cette problématique. Plusieurs travaux de rénovation fonctionnelle sont en cours dont au CLSC des Mille-Iles, l'UMF de la Cité de la Santé sera réorganisée, nous sommes également sur le point de lancer l'appel d'offres pour un point de service de l'ouest de l'île. M. Lepage souligne à M. Silverstein que d'ici un an, ces professionnels verront une amélioration de certains locaux.

1. Adoption de l'ordre du jour de la 58^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration, le jeudi 1^{er} octobre 2009

Résolution

Sur proposition de M. Gilles Pharand, appuyée par D^r Richard Essiambre il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, en traitant le point 9.6 à la suite de 4.1

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- A- Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- B- Période de questions ⁽¹⁾
- 1. **Adoption de l'ordre du jour de la 58^e assemblée du conseil d'administration**
- 2. **Adoption des procès-verbaux des assemblées tenues le 18 juin et le 23 juillet 2009**
 - ◆ Suivi des procès-verbaux
- 3. **Rapports d'activités**
 - 3.1 Rapport du président
 - 3.2 Rapport du directeur général
- 4. **Implantation du CSSS de Laval**
 - 4.1 Modification de la structure organisationnelle du CSSS de Laval
- 5. **Affaires financières**
 - 5.1 Situation financière 2009-2010
 - 5.2 Budget détaillé 2009-2010 révisé du CSSS de Laval
- 6. **Affaires cliniques**
 - 6.1 Entente de service entre le CSSS de Laval et le Centre jeunesse de Laval
 - 6.2 Projet de répit pour proches aidants (DI-TED-DP)
- 7. **Affaires médicales**
 - 7.1 Nomination du chef de département d'anesthésie
 - 7.2 Création d'un groupe médical sur la pandémie H1N1
- 8. **Politiques – procédures et cadres réglementaires** (aucun point sous cette rubrique)
- 9. **Affaires administratives**
 - 9.1 Campagne majeure de la Fondation Cité de la Santé
 - 9.2 Nomination du commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 9.3 Rapport final d'Agrément Canada
- 9.4 Comptes rendus des réunions du comité des usagers tenues les 6 mai et 16 juin 2009
- 9.5 Appel de candidature - conseil d'administration de l'Hôpital juif de réadaptation
- 9.6 Nomination à la direction des ressources financières
- 10. Information**
 - 10.1 Correspondance
 - 10.2 Revue de presse
 - 10.3 Date de la prochaine assemblée
Le jeudi 5 novembre 2009 à 19 heures
- 11. Levée de l'assemblée**

2. Adoption des procès-verbaux des 56^e et 57^e assemblées tenue le 18 juin et le 23 juillet 2009

Les membres ayant eu l'occasion de prendre connaissance des procès-verbaux, il n'en est pas fait lecture.

Résolution

Sur proposition de M^{me} Sylvie Picard, appuyée par M^{me} Jacinthe Lavoie, les procès-verbaux des 56 et 57^e e assemblées du Conseil d'administration tenues les 18 juin et 23 juillet 2009 sont adoptés.

3. Rapports d'activités

MM. Gaston Joly et Luc Lepage informent l'assemblée des activités auxquelles ils ont participé.

3.1 Rapport du président

- Comité sur l'avenir des CSSS, 9 septembre
- Comité exécutif de l'AQESSS, 10 septembre
- Comité sur la campagne majeure de la Fondation, 17 septembre
- Rencontre d'information des membres du conseil d'administration, 17 septembre
- Conseil d'administration de l'AQESSS, 24 et 25 septembre

3.2 Rapport du directeur général

M. Luc Lepage informe l'assemblée des activités auxquelles il a participé.

- Conférence de presse – Semaine du Don de la Santé, le 8 septembre
- 2^e colloque Forum d'intégration du projet clinique, 18 septembre
- Table des secrétaires régionaux de l'AQESSS, 21 septembre
- Journée de l'arbre, présence de Hubert Reeves, 24 septembre
- Rencontre avec les syndicats, 29 septembre
- Comité aviseur sur l'organisation du travail
- Rencontre inter-syndical

4. Implantation du CSSS de Laval

4.1 Modification de la structure organisationnelle du CSSS de Laval

M. Lepage mentionne que le contexte économique que nous vivons actuellement et la perspective d'un passage difficile sur le plan budgétaire pour les prochaines années ainsi que la vacance du poste d'adjoint à la direction générale à la suite du départ à la retraite de Mme Hélène Labrie, ouvre une fenêtre d'opportunité à notre organisation pour procéder à un rééquilibrage des mandats et des responsabilités entre certaines directions.

Résolution 09-10-81

Modification de la structure organisationnelle du CSSS de Laval

ATTENDU le contexte économique qui prévaut actuellement et la perspective d'un passage difficile sur le plan budgétaire pour les prochaines années ;

ATTENDU la vacance du poste d'adjoint à la direction générale à la suite au départ à la retraite de Mme Hélène Labrie ;

ATTENDU que ce nouveau contexte ouvre une fenêtre d'opportunité au CSSS de Laval de réviser la structure organisationnelle;

Sur proposition de M^{me} Chantal Guévremont, appuyée par D^r Michel Breton, il est unanimement résolu :

De procéder à l'abolition du poste vacant d'adjoint à la direction générale;

De transférer, en date du 31 août 2009, à la direction de l'enseignement et de la recherche, la responsabilité des dossiers relatifs à la gestion de la qualité et des risques, de l'agrément, des affaires juridiques et corporatives ainsi que le personnel associé et de modifier l'appellation de la direction de l'enseignement et de la recherche pour la direction des affaires universitaires, corporatives et de la qualité.

De transférer, en date du 11 octobre 2009, à la direction des services multidisciplinaires, la responsabilité de la gestion du service de l'Infocentre et du bureau de projets ainsi que les équipes associées, actuellement sous la direction des ressources informationnelles et du génie biomédical et de modifier l'appellation de la direction des services multidisciplinaires pour la direction des services multidisciplinaires, de la performance et du bureau de projets.

9.6 Nomination à la direction des ressources financières

Résolution 09-10-082

Nomination à la direction des ressources financières

ATTENDU le poste laissé vacant par le départ de Jean Maher le printemps dernier;

ATTENDU le processus de sélection qui comprend un affichage interne qui s'est terminé le 25 septembre dernier et une entrevue de sélection;

ATTENDU que JoAnn Veillette a assuré l'intérim au poste de directeur intérimaire des ressources financières depuis le départ de Jean Maher;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, composé de quatre membres, dont une personne de l'extérieur du CSSS de Laval;

Sur proposition de M. Gilles Pharand, appuyée par M^{me} Jacinthe Lavoie, il est unanimement résolu de nommer JoAnn Veillette, au poste de directeur des ressources financières pour le CSSS de Laval, sous réserve des conditions de travail en vigueur pour les postes cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

M. Joly ainsi que tout les membres du conseil d'administration félicitent M^{me} Veillette pour cette nomination.

5. Affaires financières

5.1 Situation financière 2009-2010

M^{me} JoAnn Veillette, directrice des ressources financières est invitée pour ce point de l'ordre du jour.

Elle trace un portrait de la situation financière actuelle. Les résultats préliminaires de l'exercice financier 2009-2010 à la période 5 se terminant le 15 août dernier font état d'un déficit de 1 803 319 \$.

Elle nous mentionne que les principales charges réelles portent sur la masse salariale et les avantages sociaux particuliers. Elle nous démontre, entre autres, que la masse salariale a augmenté d'un peu plus de 8 %, tandis que les heures travaillées n'ont augmenté que de 5 %. D'autres volets sont en augmentation dont la main-d'œuvre indépendante et les heures supplémentaires.

Des dossiers comme la pandémie, les isotopes, la dialyse et l'unité de débordement sont à travailler avec l'Agence de santé et de services de Laval afin d'obtenir du financement additionnel.

M^{me} Veillette termine en soulignant que nous regardons toutes les avenues de solutions possibles avant de regarder celles qui toucheraient la clientèle.

5.2 Budget détaillé révisé 2009-2010 du CSSS de Laval

Résolution 09-10-083

Budget détaillé révisé 2009-2010 du CSSS de Laval

ATTENDU la réception le 24 avril 2009 du budget initial provisoire de l'exercice 2009-2010 transmis par l'Agence de la santé et de services sociaux de Laval;

ATTENDU que le CSSS de Laval doit produire un budget d'exploitation concilié avec le budget qu'il a reçu de l'Agence et ceci à l'intérieur d'un déficit maximum autorisé de (1 102 586) \$ par le MSSS;

ATTENDU l'adoption le 28 mai 2009 par les membres du Conseil d'administration du CSSS de Laval du budget de fonctionnement de l'exercice 2009-2010 représentant un excédent des charges sur les revenus de (1 102 586) \$ conformément à la cible déficitaire autorisée par le MSSS;

ATTENDU ce budget de fonctionnement tel que présenté à notre instance régionale n'a pas été accepté (référence lettre du 25 juin 2009 de Claude Desjardins) et a dû être révisé afin de tenir compte de certains ajustements demandés par l'instance régionale;

ATTENDU que les révisions demandées visent la radiation en partie ou en totalité de financements escomptés de l'instance régionale et/ou du Ministère pour les dossiers suivants :

- Conditions de travail des pharmaciens : 629 000 \$
- Lits temporaires en courte durée : 450 782 \$
- Lits additionnels à l'unité de débordement : 1 407 098 \$

ATTENDU que d'autres sources de financements et/ou réorganisations d'activités ont été prévues afin de compenser les manques à gagner découlant de ces ajustements;

ATTENDU les demandes déjà adressées à l'Agence de Laval pour le financement des augmentations de clientèles en dialyse et en obstétrique de même que pour l'ajout de 20 lits temporaires en courte durée;

ATTENDU le budget de fonctionnement révisé pour l'exercice 2009-2010 se traduit par une prévision de résultats au montant de (1 102 586) \$ conformément à la cible déficitaire maximale signifiée à l'entente de gestion :

Sur proposition du D^r Richard Essiambre, appuyé par M^{me} Nadia Chacour, les membres adoptent à l'unanimité, tel que soumis, le budget de fonctionnement révisé du CSSS de Laval équilibré avec le budget initial reçu de l'Agence en date du 24 avril 2009, représentant un excédent des charges sur les revenus de (1 102 586) \$ conformément à la cible déficitaire autorisée par le MSSS.

M. Joly remercie M^{me} Veillette pour ces présentations.

6. Affaires cliniques

6.1 Entente de service entre le CSSS de Laval et le Centre jeunesse de Laval

M. Benoit Tétreault, directeur du programme Santé mentale adulte est invité à présenter cette résolution.

Résolution 09-10-084

Entente de service entre le CSSS de Laval et le Centre jeunesse de Laval (Centre Le Maillon de Laval)

ATTENDU QUE la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2, ci-après désignée la « LSSSS ») reconnaît à toute personne le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux adéquats sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée, compte tenu de l'organisation et des ressources des établissements qui dispensent ces services ;

ATTENDU QUE l'Établissement est un centre de santé et de services sociaux ayant la mission d'une instance locale et qu'en vertu de l'article 99.5 de la LSSSS, le CSSS de Laval est responsable d'identifier l'offre de services requise pour satisfaire aux

besoins et particularités de la population et les modes d'organisation et les contributions attendues des différents partenaires de ce réseau ;

ATTENDU QU'EN fonction de ce qui précède, le CSSS de Laval peut mettre en place des mécanismes de coordination de services requis par la population du territoire du réseau local de services de santé et de services sociaux, notamment par la conclusion d'ententes de services, la mise en place de corridors de services, la création de mécanismes de liaison et de transfert, la désignation d'un intervenant pivot, etc. ;

ATTENDU QUE le MSSS, dans ses orientations relatives aux principes d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience pour les programmes de santé mentale et de dépendance, recommande le renforcement des interfaces cliniques et une meilleure harmonisation et intégration de ces services pour les clientèles présentant un problème de santé mentale et de dépendances;

ATTENDU QUE par sa mission, le Centre Le Maillon de Laval vient en aide aux personnes aux prises avec un problème de consommation d'alcool, de drogues ou de jeu pathologique par une offre de services spécialisés et de réinsertion sociale et des services d'aide et d'accompagnement à l'entourage de ces personnes; cette mission s'inscrit dans un réseau intégré de services et suppose une étroite collaboration avec divers partenaires publics, privés et communautaires ;

ATTENDU QUE l'Établissement peut conclure avec un autre établissement, un organisme ou toute personne des ententes aux fins de dispensation et de continuité de certains services de santé ou de services sociaux, conformément à l'article 108 de la LSSSS ;

ATTENDU QUE le Centre Le Maillon est un établissement public constitué avec le Centre Jeunesse de Laval qui est déjà engagé dans des collaborations cliniques avec l'Établissement pour l'atteinte des fins recherchées par la présente ;

ATTENDU QUE lorsqu'un établissement conclut une entente en vertu de l'article 108 de la LSSSS avec un autre établissement, cette entente doit respecter les orientations, les politiques et les approches de chacun des établissements ;

ATTENDU QUE certains services offerts par le Centre Le Maillon et le CSSS de Laval se réalisent déjà en complémentarité, qu'il s'est instauré entre les services de deuxième ligne de psychiatrie et de santé mentale et ceux de dépendance des collaborations cliniques et que les établissements souhaitent maintenir et élargir ces alliances afin de mieux adapter, harmoniser et intégrer leurs activités cliniques ;

ATTENDU QUE les parties sont assujetties à la LSSSS :

Sur proposition de M^{me} Sylvie Picard, appuyé par M. Sylvain Lefebvre, il est unanimement résolu que le conseil d'administration entérine et autorise le directeur général à signer l'entente de services entre le CSSS de Laval et le Centre jeunesse de Laval (Centre Maillon de Laval).

M. Joly remercie M. Tétreault pour sa présentation.

6.2 Projet de répit pour proches aidants (DI-TED-DP)

M^{me} Diane Filiatrault, directrice du programme Famille-Enfance-Jeunesse est invitée à présenter cette résolution.

Résolution 09-10-085**Projet de répit pour proches aidants (DI-TED-DP)**

Sur proposition de M^{me} Chantal Guévremont, appuyé par M^{me} Nadia Chacour, il est unanimement résolu d'appuyer la demande de financement de l'Association Lavalloise des Personnes Aidantes au Programme 2009-2010 de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille du Ministère de la Famille et des Aînés du Québec.

Cet appui se traduira par une participation en ressources humaines :

Un organisateur communautaire à 39,00 \$/heure :	
2 heures/mois X 12 =	936,00 \$
Un délégué Famille enfance jeunesse à 38,00 \$/heure :	
2 heures/mois X 12 =	912,00 \$
Un délégué D P Adulte à 38,00 \$/heure :	
2 heures/mois X12 =	912,00 \$
TOTAL :	2 760,00 \$

M. Joly remercie Mme Filiatrault pour cette présentation.

7. Affaires médicales

Dr Alain Goudreau, directeur des services professionnels et hospitaliers est invité pour ces points de l'ordre du jour.

7.1 Nomination du chef de département d'anesthésie réanimation**Résolution 09-10-086****Nomination chef du département d'anesthésie réanimation**

ATTENDU la lettre du D^r Dennis Malcolm en date du 24 septembre dernier nous faisant part de la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins dentistes et pharmaciens de procéder à la nomination suivante ;

ATTENDU que le mandat de ce chef de département est d'une durée de deux ans:

Sur proposition du D^r Michel Breton, appuyée par D^r Richard Essiambre, il est unanimement résolu de procéder à la nomination du D^r Sébastien Roy à titre de chef du département d'anesthésie réanimation pour une période de deux ans.

7.2 Création d'un groupe médical sur la pandémie (H1N1)**Résolution 09-10-087****Création d'un groupe médical sur la pandémie (H1N1)**

ATTENDU le plan d'action du MSSS sur la concertation et la mobilisation des médecins sur la pandémie H1N1 ;

ATTENDU la création au ministère de la santé et des services sociaux d'un comité des médecins décideurs H1N1, sous la présidence de Dr Michel A.Bureau

ATTENDU la demande du MSSS de créer dans chacun des CSSS et des hôpitaux sans CSSS, une autorité médicale unifiée de crise pandémique couvrant l'hôpital, les CLSC, la communauté médicale (cabinets, GMF et cliniques privées) :

Sur proposition de M. Gilles Pharand, appuyé par M. Paul Paré, il est unanimement résolu :

De créer un groupe médical qui agira comme autorité médicale spéciale unifiée en cas de crise pandémique pour la région de Laval.

Les membres de ce groupe sont :

- Le directeur des services professionnels et hospitaliers du CSSSL ou son substitut, le DSPH adjoint médical
- Le président du CMDP du CSSSL ou son substitut, le vice-président du CMDP
- Le chef du DRMG ou son substitut, le directeur des affaires médicales et universitaires de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval.

Un président est nommé par les membres du comité.

8. Politique – procédures et cadres réglementaires
(aucun sujet à l'ordre du jour sous cette rubrique)

9. Affaires administratives

9.1 Campagne majeure de la Fondation Cité de la Santé

M. Paul Paré, directeur des communications pour la campagne majeure de la Fondation et membre du conseil d'administration du CSSSL présente trois messages publicitaires télé produits pour supporter la campagne majeure au cours de la prochaine année.

M. Joly remercie M. Paré pour cette présentation.

9.2 Nomination du commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité

M^{me} Céline Mercure, commissaire local aux plaintes et à la qualité est invitée pour ce point de l'ordre du jour.

Résolution 09-10-088

**Nomination du commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité
du Centre de santé et de services sociaux de Laval**

ATTENDU le poste laissé vacant par le départ de M. André Lanciault;

ATTENDU le processus de sélection qui comprend un affichage interne et un affichage externe, six entrevues de sélection, la prise de référence et l'examen médical;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection de nommer M. Bertrand St-Amour, à titre de commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services pour le CSSS de Laval, sous réserve de conditions de travail en vigueur pour les postes cadres du réseau de la santé et des services sociaux.;

ATTENDU l'approbation conditionnelle du président du conseil d'administration le 25 août 2009 afin de permettre l'entrée en fonction de Bertrand St-Amour le 21 septembre dernier :

Sur proposition de M^{me} Kathleen Gagnon, appuyé par D^r Richard Essiambre, il est unanimement résolu de nommer Bertrand St-Amour, commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services pour le Centre de santé et de services sociaux de Laval.

M. Joly remercie Mme Mercure pour cette présentation.

9.3 Rapport final d'Agrément Canada

M^{me} Sophie Ouellet, chef adjointe à la gestion des risques, de l'agrément et de la qualité est invitée pour ce point de l'ordre du jour.

M^{me} Ouellet nous présente les faits saillant du rapport final de la visite d'agrément Canada réalisé en septembre l'an dernier, processus qui a mené à un agrément sans condition.

Par la suite, M^{me} Ouellet répond aux interrogations des membres. Ceux-ci en profitent pour féliciter toute l'équipe de leur excellent travail.

9.4 Comptes rendus des réunions du comité des usagers tenues le 6 mai et le 16 juin 2009

Les comptes rendus des réunions du comité des usagers tenues le 6 mai et le 16 juin 2009 sont déposés pour l'information des membres.

9.5 Appel de candidature – Hôpital juif de réadaptation

Résolution 09-10-089

Appel de candidature – Hôpital juif de réadaptation

ATTENDU tel que prescrit par la loi sur les services de santé et les services sociaux, l'Agence doit procéder à la désignation de membres au conseil d'administration de l'Hôpital juif de réadaptation;

ATTENDU que l'Hôpital juif de réadaptation a informé qu'un des membres nommés par l'Agence a remis sa démission ;

ATTENDU que l'Agence nous demande de proposer une candidature :

Sur proposition de M^{me} Jacinthe Lavoie, appuyée par M^{me} Nadia Chacour, il est unanimement résolu de proposer la candidature de Yanai Elbaz pour combler le poste de membre désigné par l'Agence de santé et de services sociaux de Laval au conseil d'administration de l'Hôpital juif de réadaptation.

9.6 Nomination à la direction des ressources financière

Ce point a été traité en début d'assemblée.

10. Information

10.1 Correspondance

M. Lepage nous fait part de la correspondance au cours des dernières semaines.

10.2 Revue de presse

Copies d'articles parus dans différents journaux depuis la dernière réunion jusqu'à ce jour ont été remises aux membres pour leur information.

10.3 Date et lieu de la prochaine assemblée

La prochaine réunion est prévue le jeudi 5 novembre 2009, à 19 heures.

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Gilles Pharand, appuyée par M. Paul Paré, il est unanimement résolu de lever la séance à 21 heures.

M. Joly remercie les membres du Conseil d'administration de leur précieuse collaboration.

Gaston Joly
Président

Luc Lepage
Secrétaire